

Groupe national loup, septembre 2005

Le groupe national loup s'est réuni le 28 septembre dernier, à Digne (04). FERUS, WWF et FNE étaient présents.

Lors de la précédente séance, en juillet dernier, la ministre avait envisagé l'utilisation de la grenaille pour les tirs d'effarouchement. Des tests ont depuis été effectués avec différents projectiles et différents calibres à 50 mètres sur des supports "imitant" la peau du loup : l'effarouchement au plomb n° 8 a été retenu et a été soumis au Conseil national de protection de la nature qui a donné son accord .

L'état des dégâts aux troupeaux dus aux loups a représenté une augmentation générale de 30%, soit 2600 animaux tués, par rapport à 2004 à la même époque mais pas de manière uniforme suivant les secteurs :

- ▶ stable dans l'Isère et la Drôme
- ▶ + 20% dans les Alpes-Maritimes
- ▶ + 50% en Savoie
- ▶ de nouvelles attaques en Haute-Savoie et dans l'Ain
- ▶ gros foyers d'attaques dans de nouveaux secteurs des Alpes-de-Haute-Provence

Les ovins représentent toujours l'essentiel des animaux domestiques victimes de la prédation du loup ; en 2005, une quarantaine de bovins et quelques 80 caprins ont été indemnisés.

Le groupe demande à l'Etat des analyses plus fines de ces chiffres : corrélation effectifs troupeaux / temps de présence en zone à loup / nombre de victimes ou encore évolution par zones géographiques, distinction entre élevage sédentaire et transhumant - en fonction du type de système de protection- évolution des nouvelles zones de prédatons : équipement en moyens de protection, prédatons, coût ...etc.

Bref, autant d'analyses qui devraient être en cours depuis longtemps.

Les zones intermédiaires, les petits élevages (comme en Haute-Savoie ou dans le Jura), les lots de béliers (ou autres) hors du troupeau principal, les fronts de colonisation, la protection des bovins et caprins sont également à analyser ; une évidence depuis longtemps mais la situation devient de plus en plus urgente.

Premier bilan des 45 arrêtés d'effarouchement et des 12 arrêtés de tirs : plusieurs tirs d'effarouchement ont été réalisés ; 4 occasions de tir se sont présentées ; 1 loup a été tué (en Isère).

Les techniciens de l'ONCFS ont reconnu la difficulté et le caractère aléatoire des techniques d'affût et de circuit au phare, le manque de personnel, le temps sacrifié à ces missions (1200 journées-agent dont 800 agents de l'ONCFS et 400 chasseurs) : les chasseurs sont remerciés de leur effort ! Ils demandent d'ailleurs une gestion cynégétique de l'espèce et une plus forte implication dans le contexte actuel.

Le représentant de la Direction de la nature et des paysages a défini le protocole 2005 comme "lourd administrativement et fragile juridiquement". L'Etat souhaite donc simplifier la procédure 2006 et la fortifier juridiquement pour éviter les recours de certaines associations de protection de la nature. Il veut d'ailleurs mieux informer ces associations sur le protocole et sa légitimité.